

Au sein de la voie générale et technologique, la classe de seconde permet de consolider la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, afin de réussir la transition du collège au lycée.

Elle prépare les élèves au choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique, dans l'objectif d'une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur et au-delà de leur insertion professionnelle.

2^{de} générale et technologique (hors 2^{de} série STHR, voir p. 2) : enseignements et volumes horaires

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS *	HORAIRE ÉLÈVE
1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU PLUS PARI MI LES SUIVANTS :	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (a)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (a)	3 h
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (b)	3 h
1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE AU PLUS PARI MI LES SUIVANTS :	
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture - design	6 h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (b)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (b)	3 h
Pratiques professionnelles (b)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

* Il est possible de choisir 0, 1 ou 2 enseignements optionnels.

- (a) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.
 (b) Ces enseignements sont proposés dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

La 2^{de} générale et technologique série STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) adopte un fonctionnement spécifique.

Comme tous les élèves de 2^{de}, ceux de STHR suivent des enseignements communs et des enseignements optionnels. Mais ils effectuent également des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

2^{de} série STHR : enseignements et volumes horaires

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Éducation physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS *	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

* Il est possible de choisir 0, 1 ou 2 enseignements optionnels.

La 2^{de} spécifique série TMD

La 2^{de} spécifique série TMD (techniques de la musique et de la danse) s'adresse aux instrumentistes et aux danseurs qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion.

Les élèves doivent s'inscrire en parallèle dans un conservatoire.

S'adresser au lycée Antoine de Saint-Éxupéry situé à Lyon 4e (69) et au lycée Gabriel Fauré à Annecy (74) préparant au baccalauréat technologique TMD (coordonnées sur Onisep.fr).

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Les trois axes

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Élaborer son projet d'orientation.

INFO +

Les stages passerelles

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages passerelles pour leur permettre de changer d'orientation. Se renseigner auprès du professeur principal ou du psychologue de l'Éducation nationale.